

ARRETE N° 644/23 / MINESEC DU 28 DEC 2023
portant nomination de responsables dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DÉLÉGATION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DU CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SANAGA

Délégué Départemental : Monsieur **MENDJONGO AMIA Sainclair**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 608 430-A-M, précédemment Chef de Service de la Carte Scolaire à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires de la Haute Sanaga, en remplacement de Monsieur ATALA Norbert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA

Délégué Départemental : Monsieur **ABESSOLO ELANGA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 584 345-H, précédemment Directeur du CES de Mengueme-Sy, en remplacement de Monsieur MVOGO EBANDA Fidélité, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DU NORD-OUEST

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU BOYO

Délégué Départemental : Monsieur **YUOCHI Simon KIYONG**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 534 702-X, précédemment Proviseur du Lycée d'IBAL-OKU, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
011680	17 DEC 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU BUI

Délégué Départemental : Monsieur **MBAH Japheth WONJEH**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 553 034-S, précédemment Proviseur du Lycée de Mbingo, en remplacement de Monsieur BAIJONG Ezekiel NDIFON, appelé à d'autres fonctions.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA MENOUA

Délégué Départemental : Monsieur **KENHAGO KEMENANG Eric Etienne**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 584 428-X, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Dshang, en remplacement de Monsieur KENFACK Laurent, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU NDE

Délégué Départemental : Monsieur **MOUBE NGUEKO Sylvain Honoré**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 548 147-Z, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires de la Mifi, en remplacement de Madame FEUDJEU, née CHOULOH Chantal, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU KUPE MANEGOUBA

Délégué Départemental : Monsieur **NJIKANG Peter MEJAME**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaires Général, matricule 548 227-H, précédemment Proviseur du Lycée BILINGUE DE Tombel, en remplacement de Monsieur ENONGUENE James NJUME, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le **28 DEC 2023**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

